

Sauvegardez votre patrimoine grâce à notre label !



Vous êtes propriétaire privé (personne physique, indivision, copropriété, GFA, SCI...) **d'un élément bâti** du patrimoine de proximité, **non protégé** au titre des Monuments Historiques (maison, ferme, grange, pigeonnier, moulin...ou édifice situé en ZPPAUP), visible depuis le voie publique, **sur lequel vous envisagez de réaliser des travaux extérieurs.**

Bénéficiez grâce au label de la Fondation du Patrimoine

De conseils personnalisés pour la mise en œuvre de votre projet de restauration



Vous payez plus de 1300 € d'impôts

- **Vous pouvez bénéficier de déductions fiscales incitatives sur une période de 5 ans**
 - Si l'immeuble ne produit pas de revenus, déduction de votre revenu global imposable :
 - 50% du montant des travaux labélisés
 - 100% pour les travaux labélisés ayant obtenu au moins 20% de subventions
 - Si l'immeuble est donné en location nue, déduction de vos revenus fonciers :
 - 100% du montant des travaux éligibles, sans application du seuil des 10 700€ pendant 5 ans
- **D'une subvention complémentaire égale à 1% minimum du montant des travaux labélisés**

Vous payez moins de 1300 € d'impôts

Vous pouvez bénéficier d'une subvention de 10% du montant des travaux plafonné à 30 000 €

Pour votre demande de label, contactez notre délégation :

FONDATION DU PATRIMOINE DE MAINE-ET-LOIRE
6, bis rue des arènes - BP 92331 - 49023 Angers Cedex 02
Tél/Fax : 02 41 39 48 98 ou 06 87 50 00 53
Courriel : maineetloire@fondation-patrimoine.org
Site internet : www.pays-de-la-loire.fondation-patrimoine.org

